



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9569^e séance

Vendredi 8 mars 2024, à 15 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Yamazaki.	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Bendjama
	Chine	M. Dai Bing
	Équateur	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique	M. Wood
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M ^{me} Jaraud-Darnault
	Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
	Malte	M ^{me} Frazier
	Mozambique	M. Afonso
	République de Corée	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
	Sierra Leone	M. George
	Slovénie	M. Žbogar
	Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/212, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, zéro voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2725 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent que le Conseil ait adopté la résolution 2725 (2024) qui renouvelle le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan pour une nouvelle période de 12 mois. Cette résolution est une affirmation importante soulignant que cet organe continue de soutenir les rapports indépendants que le Groupe est chargé d'établir pour permettre d'y voir plus clair sur la situation qui s'aggrave de plus en plus au Soudan.

La prorogation du mandat pour 12 mois supplémentaires donne au Groupe la possibilité de rattraper le temps perdu durant le mandat précédent en raison du conflit violent qui sévit dans le pays. Nous demandons

instamment au Gouvernement soudanais et à toutes les parties concernées de permettre au Groupe d'experts de mener des enquêtes et des entretiens sur le terrain au cours des 12 prochains mois.

Les États-Unis sont convaincus que ce nouveau mandat et les rapports importants qui en découleront permettront de prendre des mesures pour mettre fin aux flux d'armes vers le Darfour et d'appuyer les efforts visant à mettre un terme au conflit en cours. Nous restons prêts à coopérer avec l'ONU et à lui apporter notre appui pour promouvoir la paix et la sécurité au Soudan.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution rédigé par les États-Unis relatif à la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur le Soudan (résolution 2725 (2024)).

Nous constatons avec satisfaction que les auteurs ont partiellement répondu aux souhaits d'un certain nombre de délégations et accepté de supprimer les formulations excessives sur la situation politique, les aspects humanitaires et les questions relatives aux droits humains. Les auteurs nous ont convaincus que le Conseil ne pouvait pas rester indifférent aux événements en cours au Soudan et que le texte devait donc être adapté à la réalité actuelle sur le terrain. Par conséquent, en une seule journée, nous avons été saisis de deux projets de résolution sur le Soudan dont le contenu se recoupe, notamment en ce qui concerne les aspects humanitaires et les droits humains. Il ne faut pas croire que répéter deux fois le même appel le rend plus convaincant.

La Russie n'a rien à redire sur le principe du travail effectué par le Groupe d'experts. Nous estimons qu'il doit poursuivre ses travaux de manière efficace et impartiale. Dans le même temps, il est essentiel que dans ses activités, le Groupe d'experts ne dépasse pas les limites de son mandat. Malheureusement, certaines dispositions de la résolution peuvent être interprétées précisément comme une tentative d'étendre le mandat du Groupe au-delà du Darfour, alors que le régime de sanctions ne s'applique qu'à cette partie du Soudan. En outre, par principe, nous estimons qu'il n'est pas raisonnable de proroger le mandat du Groupe d'experts au-delà de la durée du régime de sanctions lui-même, dont le renouvellement doit être examiné par le Conseil de sécurité en septembre.

Cette absence de coordination est totalement inhabituelle dans la pratique des comités de sanctions. Pour nous, il s'agit d'une tentative des rédacteurs américains de préjuger du processus et d'imposer aux membres du Conseil et au Soudan leur opinion, à savoir que le régime de sanctions devrait être prorogé. Nous tenons à souligner que la décision attendue en septembre sera prise à la

lumière de la situation au Soudan et d'une évaluation de l'opportunité de maintenir ou de lever les restrictions ou de revoir leurs modalités. Elle ne dépendra certainement pas de la date d'expiration du mandat du Groupe d'experts. Ce jeu de dupes auquel ils se livrent actuellement ne doit pas constituer un précédent pour le Conseil.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2725 (2024) et souhaite exposer très brièvement sa position comme suit.

La Chine a toujours soutenu que le Conseil de sécurité devait adopter une approche prudente et responsable en ce qui concerne les sanctions. Nous soulignons que les sanctions sont un moyen de parvenir à une fin, et non une fin en soi, et qu'elles doivent être réexaminées en temps utile et ajustées ou levées le cas échéant. Nous constatons malheureusement que le projet de résolution qui vient d'être mis aux voix ne va pas dans ce sens. La résolution 2676 (2023) du Conseil dispose clairement que les sanctions concernant le Darfour doivent expirer en septembre. Par conséquent, la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur le Soudan jusqu'en mars 2025, telle que décidée dans la résolution adoptée aujourd'hui, nous semble totalement injustifiée et contradictoire.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et mon pays, le Mozambique, ainsi que du Guyana.

Les membres africains du Conseil et le Guyana souhaitent exprimer leur gratitude aux rédacteurs pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans la conduite du processus de négociation en vue de mobiliser un appui pour la résolution 2725 (2024), alors que les points de vue des membres du Conseil semblaient très divergents. Nous pensons qu'il aurait été possible de faire davantage pour mieux refléter les vues de tous les membres du Conseil dans le texte. Néanmoins, nous reconnaissons

qu'il s'agit probablement du meilleur compromis auquel nous pouvions parvenir à ce stade. Nous remercions tous les membres du Conseil de leur participation constructive et de leur volonté de faire des compromis, qui nous ont permis d'adopter cette résolution.

Les membres africains du Conseil et le Guyana ont voté pour ce projet de résolution pour réaffirmer leur plein appui au mandat du Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité concernant le Darfour. À cet égard, nous sommes extrêmement préoccupés par la situation sur le terrain, en particulier par les informations faisant état d'attaques contre des civils, de violations des droits humains et du droit international humanitaire et de violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment des attaques ciblées contre les femmes et les filles. Les informations récentes concernant la prolifération d'armes et les campagnes de recrutement au sein de la population civile, y compris parmi les enfants, sont également très préoccupantes.

Les informations qui nous ont été communiquées hier par le Secrétaire général (voir S/PV.9567) ne laissent aucun doute sur la gravité de la situation et les risques qu'elle fait peser sur la région. À cet égard, l'Algérie, le Guyana, la Sierra Leone et le Mozambique encouragent le Groupe d'experts à continuer de s'acquitter de son mandat, en fournissant au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan les informations dont il a besoin pour évaluer au mieux la situation au Darfour et prendre les mesures qui s'imposent. Aujourd'hui, peut-être plus que jamais, les travaux du Groupe d'experts revêtent une importance fondamentale.

Pour terminer, les membres africains du Conseil et le Guyana sont prêts à continuer de collaborer avec les membres du Conseil, dans un esprit constructif, pour promouvoir la paix et la stabilité au Soudan et au Darfour.

La séance est levée à 15 h 35.